

**Conseil économique et social**Distr. générale  
20 décembre 2023Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante-deuxième réunion  
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions statutaires**

**Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés****Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique****I. Introduction**

1. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui couvre la décennie 2022-2031, a été adopté le 17 mars 2022 par la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il succède au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés de la décennie 2011-2020, connu sous le nom de Programme d'action d'Istanbul, et se veut l'expression de la volonté d'assurer une relance soutenue et inclusive et une plus grande résilience face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sans que personne ne soit laissé de côté. Il s'agit d'un ensemble d'engagements renouvelés et renforcés par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

2. La plupart des 45 pays les moins avancés, où vit 14 % de la population mondiale, se caractérisent par des niveaux de pauvreté et de vulnérabilité très élevés. Ils ne contribuent qu'à hauteur de 1,3 % au produit intérieur brut mondial, de 1,4 % aux investissements étrangers directs consentis à l'échelle mondiale et à moins de 1 % des exportations de marchandises<sup>1</sup>. Ce groupe de pays doit relever un défi urgent qui consiste à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) avant la date butoir de 2030. Pour promouvoir le développement social, économique et environnemental, il est impératif que les prochaines années consacrent la mise en place d'une nouvelle alliance mondiale visant à garantir une utilisation optimale des ressources et des opportunités en faveur des 45 pays en question.

\* E/ECA/COE/42/1.

<sup>1</sup> A/CONF.219/2023/3.



## II. Sortie de la catégorie des pays les moins avancés en Afrique

3. Sur les 45 pays les moins avancés du monde, 33 sont du continent africain.

4. Pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, un pays doit remplir deux des trois critères retenus lors de deux examens triennaux consécutifs effectués par le Comité des politiques de développement<sup>2</sup>. Cependant, les pays au revenu par habitant suffisamment élevé peuvent sortir de la liste même si leur capital humain reste faible et s'ils sont très vulnérables, à condition que, lors de deux examens consécutifs, leur niveau de revenu (revenu national brut par habitant) soit supérieur ou égal à deux fois celui du seuil de reclassement ou, à partir de l'examen triennal de 2024, à trois fois celui-ci<sup>3</sup>.

5. Au mois de décembre 2023, trois pays africains ont été retirés de la liste des pays les moins avancés, à savoir, le Botswana (1994), Cabo Verde (2007) et la Guinée équatoriale (2017). En outre, le reclassement prochain de certains pays africains a été recommandé. Par exemple, Sao Tomé-et-Principe devrait sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2024, et l'Assemblée générale a accordé à l'Angola une période préparatoire de trois ans le 11 février 2021, ce qui reporte à 2024 la date à laquelle il sortira de la catégorie des pays les moins avancés. Il n'est toutefois pas certain que l'Angola soit en mesure d'être reclassé en 2024, étant donné qu'il ne devrait pas satisfaire la règle des « seuls revenus » du fait de l'ajustement du seuil de reclassement cette année-là.

6. Lors de l'examen de la liste des pays les moins avancés effectué en 2021, le Comité des politiques de développement a convenu que les Comores, Djibouti, le Sénégal et la Zambie avaient pour la première fois rempli les critères de reclassement. Djibouti a satisfait au critère de la règle des « seuls revenus », alors que les Comores, le Sénégal et la Zambie ont atteint les seuils de reclassement pour deux des trois critères, à savoir le revenu et le capital humain. Si, comme prévu, ces pays remplissent à nouveau ces critères en 2024, ils pourraient être recommandés pour la sortie de la catégorie, sous réserve que d'autres facteurs ne viennent pas interférer. En revanche, Djibouti et la Zambie pourraient ne pas atteindre le seuil du revenu national brut requis pour pouvoir prétendre sortir de la catégorie<sup>4</sup>. Sao Tomé-et-Principe a rempli les trois critères exigibles lors de l'examen triennal de 2021. Cependant, l'Indice de vulnérabilité environnementale a enregistré une hausse considérable en 2023. Cette situation s'explique principalement par les inondations catastrophiques de fin décembre 2021, qui ont touché environ 9 000 personnes<sup>5</sup>. Alors que de nombreux pays africains éprouvent des difficultés à maintenir leurs résultats en vue de leur reclassement, la situation est très différente en Asie. Tous les pays asiatiques ayant satisfait aux critères exigibles en 2021 continuent de maintenir le cap et devraient rester dans la course lors des examens triennaux de 2024. Le Bhoutan est quant à lui sorti de la catégorie des pays les moins avancés, et ce dès le 13 décembre 2023.

<sup>2</sup> Les trois critères portent sur le niveau de revenu, le capital humain et la vulnérabilité économique.

<sup>3</sup> *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés : inscription, retrait et mesures spéciales de soutien*, 4<sup>e</sup> édition (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>4</sup> Djibouti quant à lui, ne satisfera pas au critère de la règle des « seuls revenus » en 2024.

<sup>5</sup> CDP2023/PLEN/9. a.

### III. Progrès accomplis dans les domaines prioritaires

#### A. Investir dans le capital humain dans les pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

7. Les pays les moins avancés ont connu un ralentissement économique considérable en 2020 et 2021. Ils ont perdu 10 % de leur PIB en 2023 par rapport à la trajectoire de croissance prépandémique de 2010 à 2019. Si l'objectif de croissance de 7 % du Programme d'action de Doha avait été atteint, le PIB par habitant en 2023 aurait été de 16% supérieur aux estimations actuelles. En outre, selon les estimations, le ralentissement économique dans les pays les moins avancés a aggravé le niveau d'extrême pauvreté, en y plongeant au moins 15 millions de personnes supplémentaires par rapport à la situation d'avant la pandémie<sup>6</sup>.

8. L'Organisation des Nations Unies estime que la population des pays les moins avancés s'accroîtra de 256 millions d'individus entre 2020 et 2030, pour atteindre 1,3 milliard de personnes<sup>7</sup>. Mobilisée judicieusement, la population, en particulier les jeunes, peut servir de catalyseur à la transformation structurelle et à la croissance. Toutefois, près de 30 % de la population des pays les moins avancés passera dans la catégorie des personnes extrêmement pauvres à l'horizon 2030<sup>8</sup>. Si l'on veut atteindre les objectifs du Programme d'action de Doha, il est impératif d'investir dans la population des pays les moins avancés.

##### 1. Forte prévalence de la sous-alimentation et état d'insécurité alimentaire aiguë

9. À la hausse depuis 2018, le nombre de personnes sous-alimentées des pays les moins avancés d'Afrique a atteint le quart de leur population en 2021 (voir figure 1)<sup>9</sup>. Ce chiffre est supérieur au taux de prévalence de la sous-alimentation dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, et dépasse largement la moyenne mondiale. Les ménages consacrent plus du tiers de leurs revenus à l'alimentation et, à l'échelle de l'Afrique, ils y affectent 23 %. En raison de la part importante du revenu total consacrée aux dépenses alimentaires, le continent est particulièrement vulnérable à la hausse des coûts des produits alimentaires prévue à l'avenir, qui aura sans aucun doute une incidence considérable sur le bien-être économique, la sécurité alimentaire et la diversité nutritionnelle<sup>10</sup>. En outre, il existe une forte corrélation entre ce phénomène et le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire aiguë observé dans les pays les moins avancés d'Afrique, où cet indicateur a grimpé à 30,1 % en 2021, contre 22,9 % en 2016<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : pour un financement du développement à l'épreuve des crises* (publication des Nations Unies, 2023).

<sup>7</sup> A/RES/76/258.

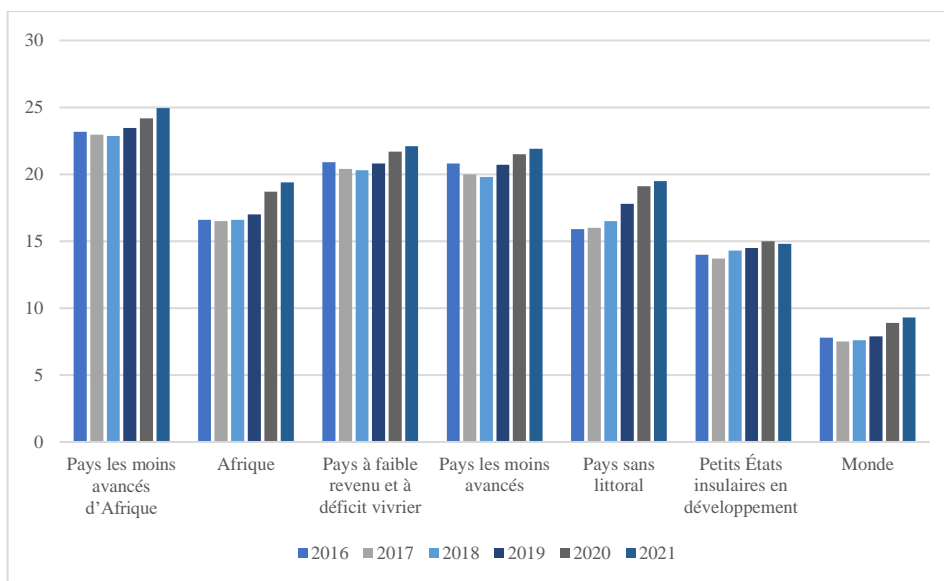
<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation », Portail de données sur les indicateurs des ODD. Disponible à l'adresse <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/indicators/2.1.1-prevalence-of-undernourishment/fr> (page consultée le 18 décembre 2023).

<sup>10</sup> Lucas Tavares, Officier de liaison principal du Bureau de liaison de la FAO auprès des Nations Unies à New York, « African countries, LDCs and LLDCs : ensuring equal access to vaccines and resources in the poorest countries », déclaration au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2022, New York, 6 juillet 2022.

<sup>11</sup> Banque mondiale, « Prevalence of moderate or severe food insecurity in the population », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SN.ITK.MSFL.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 1  
**Prévalence de la sous-alimentation, 2016-2021**  
 (En pourcentage de la population)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation », Portail de données sur les indicateurs des ODD. Disponible à l'adresse [www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/indicators/2.1.1-prevalence-of-undernourishment/en](http://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/indicators/2.1.1-prevalence-of-undernourishment/en) (page consultée le 18 décembre 2023).

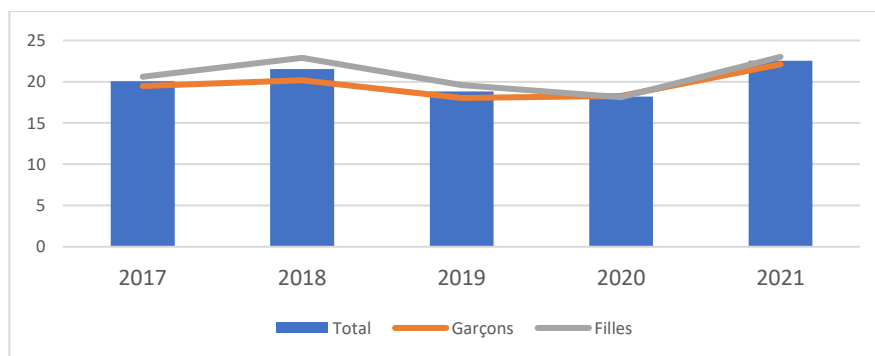
Note : Les données relatives aux pays les moins avancés d'Afrique n'incluent pas le Burundi, l'Érythrée et le Soudan du Sud.

## 2. Permettre à tous les individus d'accéder à une éducation de qualité, d'acquérir des compétences et de bénéficier de l'apprentissage tout au long de la vie

10. En dépit des efforts déployés pour améliorer les taux de scolarisation au primaire dans les pays les moins avancés d'Afrique, un recul a été enregistré en 2021, lorsque le pourcentage d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, non scolarisés, a atteint 18,9 %, chiffre légèrement supérieur à celui de 2017 (voir figure 2)<sup>12</sup>. Les effets conjugués de la COVID-19, des conflits et des changements climatiques ont contribué au recul enregistré, entraînant de graves répercussions sur l'avenir des enfants concernés. Des obstacles supplémentaires, tels que les longues distances à parcourir pour se rendre à l'école, les normes traditionnelles de genre et la lourde charge de travail domestique (en particulier pour les filles), aggravent les effets néfastes des situations d'urgence en matière d'éducation. L'Union africaine a fait de l'éducation son thème pour 2024, ce qui offrira l'occasion aux membres de la CEA de redynamiser leurs efforts pour atteindre les objectifs de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (2016-2025) et l'objectif de développement durable no 4.

<sup>12</sup> Banque mondiale, « Enfants non scolarisés (% des enfants d'âge primaire) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.UNER.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 2  
**Enfants non scolarisés des pays les moins avancés d’Afrique, 2017-2021**  
 (En pourcentage d’enfants en âge d’aller à l’école primaire)



Source : Banque mondiale, « Enfants non scolarisés (% des enfants d’âge primaire) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l’adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.UNER.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

### 3. Parvenir à l’égalité des genres

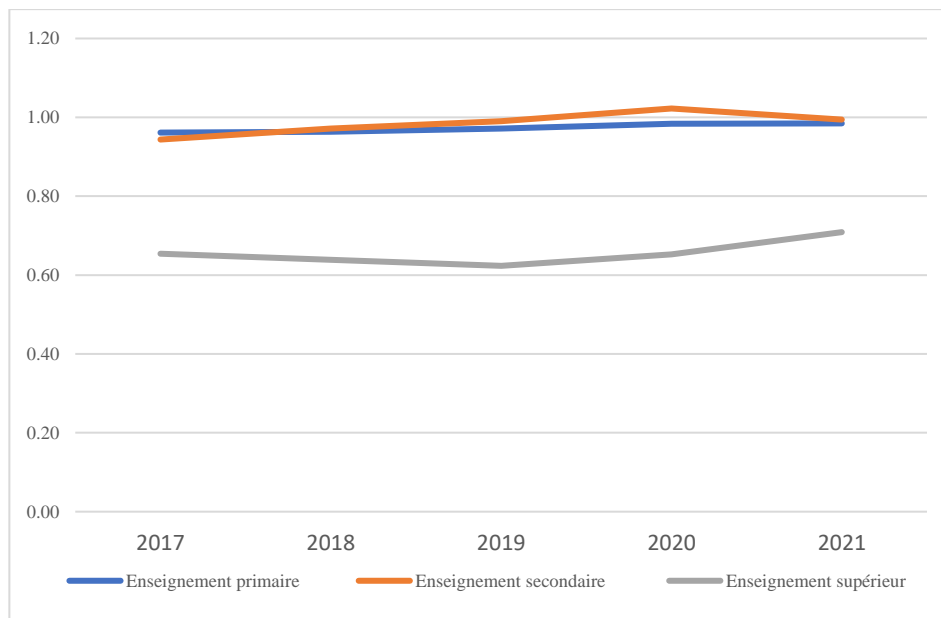
11. L’élimination des disparités de genre dans l’éducation devrait contribuer à améliorer la condition et les capacités des femmes. Les pays les moins avancés d’Afrique ont accompli de gros progrès à cet effet. L’Indice de parité garçons-filles dans l’enseignement primaire et secondaire était de 0,99 en 2021<sup>13</sup>, soit une scolarisation presque égale des filles et des garçons à ces deux niveaux, et reflète le succès des initiatives visant à promouvoir l’égalité d’accès à l’éducation pour les deux sexes. Les femmes des pays les moins avancés d’Afrique continuent cependant de se heurter à des obstacles pour accéder à l’enseignement supérieur. En dépit d’une augmentation de 0,65 en 2017 à 0,71 en 2021, l’indice de parité des genres dans l’enseignement supérieur reste

<sup>13</sup> Banque mondiale, « Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire et au secondaire (%) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l’adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ENR.PRSC.FM.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

encore faible par rapport à celui qui est observé dans l'enseignement primaire et secondaire (voir figure 3)<sup>14</sup>.

Figure 3

**Indice de parité des genres en ce qui concerne les taux bruts de scolarisation dans les pays les moins avancés d'Afrique, 2017-2021**



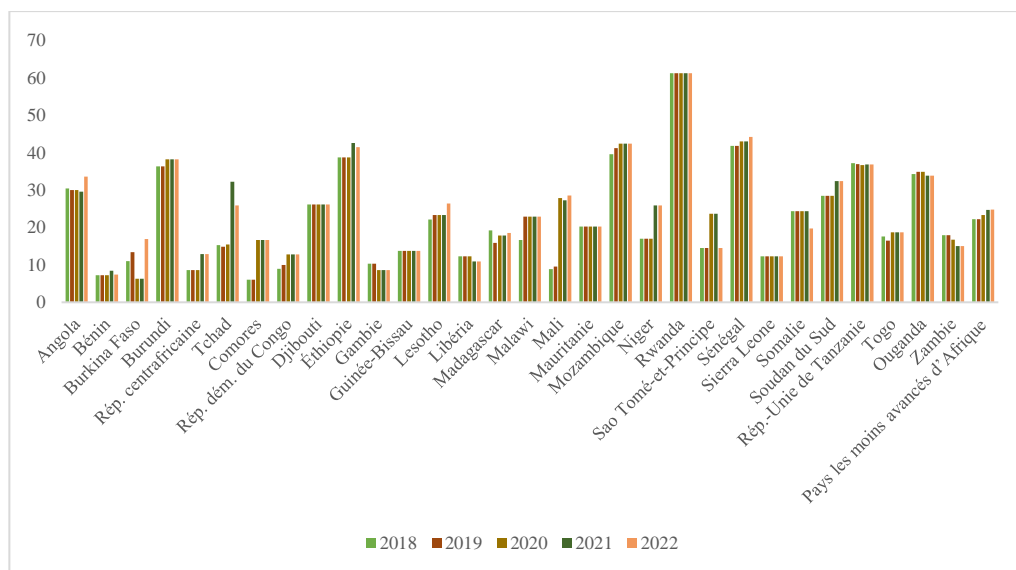
Source : Banque mondiale, « Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire et au secondaire (%) », base de données sur les indicateurs de développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ENR.PRSC.FM.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

12. Au cours de la période 2018-2022, la moyenne des sièges parlementaires nationaux occupés par des femmes dans les pays les moins avancés d'Afrique est passée de 22,2 % à 24,8 % (voir figure 4)<sup>15</sup>. Les pourcentages varient considérablement d'un pays à l'autre, le Rwanda (61,25 %) et le Sénégal (44,2 %) affichant les pourcentages les plus élevés de représentation féminine au sein des parlements nationaux. En revanche, le Bénin et la Gambie comptaient chacun moins de 10 % de femmes à des postes similaires en 2022. Un accès équitable aux opportunités permet aux femmes d'assumer un rôle dans la société et d'influer sur l'élaboration de politiques promouvant l'inclusion.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Banque mondiale, « Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 4  
**Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, 2018-2022**  
 (En pourcentage)



Source : Banque mondiale, « Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Note : Il manque des données sur l'Érythrée, la Guinée et le Soudan pour la période visée.

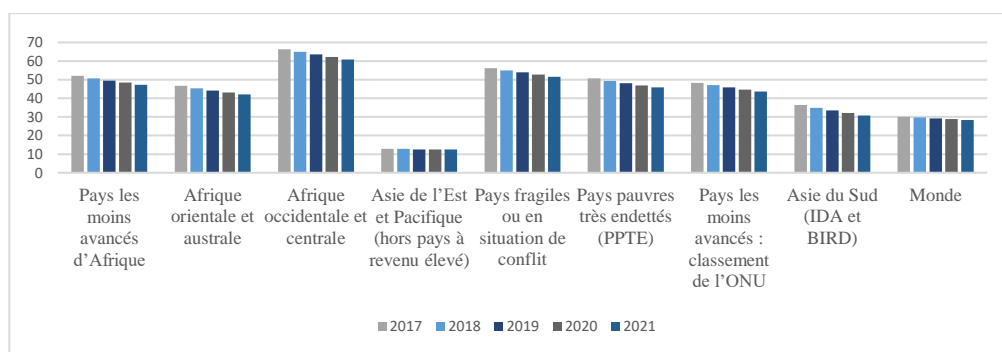
#### 4. Accélérer les efforts déployés pour réduire les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle

13. Dans les pays les moins avancés d'Afrique, le taux de mortalité pour 1 000 naissances vivantes est passé de 52 en 2017 à 47 en 2021 (voir figure 5), chiffre légèrement supérieur à la moyenne de 44 enregistrée dans les pays les moins avancés en général<sup>16</sup>. Sao Tomé-et-Principe, l'Érythrée, le Sénégal et le Rwanda sont les pays les moins avancés d'Afrique dont le taux de mortalité infantile était le plus bas en 2021, avec respectivement 12, 29, 29 et 30 pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité maternelle a également régressé dans les pays les moins avancés d'Afrique au cours de la même période, passant ainsi de 480 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2016 à 438 décès en 2020 (voir figure 6)<sup>17</sup> Toutefois, ces chiffres évoluent et cachent des écarts importants d'un pays à l'autre. Par exemple, le nombre de décès maternels était supérieur à 1 000 pour 100 000 naissances vivantes au Tchad et au Soudan du Sud (1 063 et 1 223 respectivement), alors qu'au Mozambique et en Zambie, ce chiffre n'était que de 127 et 135 respectivement. Les pays les moins avancés d'Afrique doivent impérativement poursuivre leurs efforts visant à éradiquer les décès évitables de mères, de nourrissons et d'enfants avant la fin de la décennie.

<sup>16</sup> Banque mondiale, « Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.IMRT.IN> (page consultée le 4 octobre 2023).

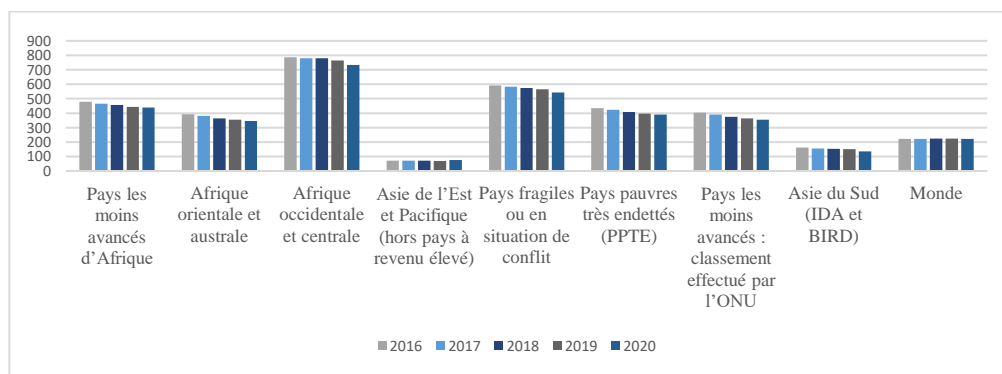
<sup>17</sup> Banque mondiale, « Ratio de décès maternel (estimation par modèle, pour 100 000 naissances vivantes) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.MMRT> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 5  
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes), 2017-2021



Source : Banque mondiale, « Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.IMRT.IN> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 6  
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes), 2016-2020



Source : Banque mondiale, « Ratio de décès maternel (estimation par modèle, pour 100 000 naissances vivantes) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.MMRT> (page consultée le 4 octobre 2023).

## 5. Investir dans la jeunesse

14. Selon les projections de la population mondiale de jeunes, un jeune sur cinq verra le jour dans les pays les moins avancés à l'horizon 2030<sup>18</sup>. En 2021, cependant, le taux d'alphabétisation moyen des jeunes de 15 à 24 ans des pays les moins avancés d'Afrique n'était que de 75,7 % (voir figure 7)<sup>19</sup>, contre 91,8 % à l'échelle mondiale en 2020. L'analphabétisme limite considérablement les aptitudes et les capacités de production des individus<sup>20</sup>. En outre, en 2021, plus d'un jeune sur quatre au Rwanda et en Zambie n'était ni en emploi, ni en études, ni en formation<sup>21</sup>.

<sup>18</sup> A/RES/76/258.

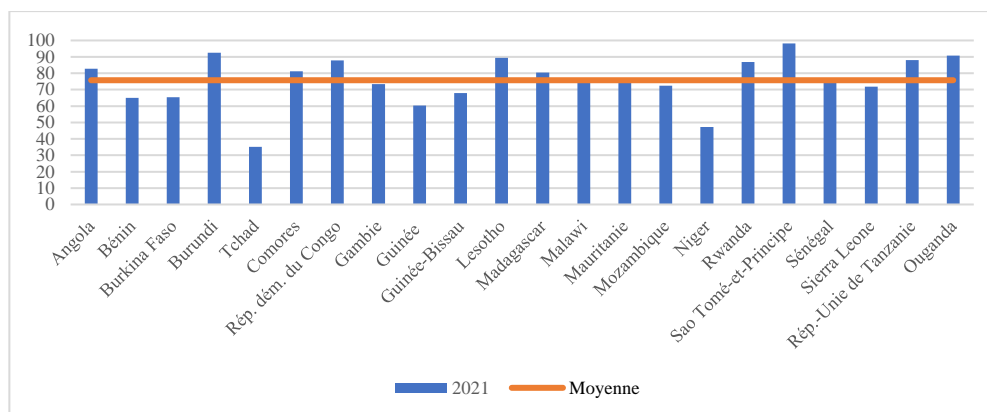
<sup>19</sup> Banque mondiale, « Taux d'alphabétisation des jeunes (% des jeunes âgés de 15 à 24 ans) », base de données des indicateurs du développement mondial. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.1524.LT.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

<sup>20</sup> Tara Lupus, « How do low literacy levels impact on the community? », LinkedIn, 16 juin 2019.

<sup>21</sup> Banque mondiale, « Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (% de la population des 15-24 ans) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.NEET.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).



Figure 7  
**Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans, 2021**  
 (En pourcentage)



Source : Banque mondiale, « Taux d'alphabétisation des jeunes (% des jeunes âgés de 15 à 24 ans) », base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.1524.LT.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Note : Les données sur Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Libéria, le Mali, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Togo et la Zambie ne sont pas disponibles pour 2021.

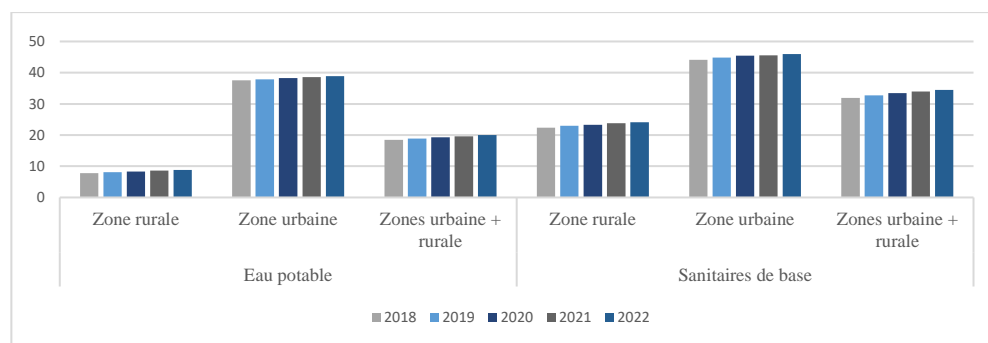
## 6. Eau, sanitaires et hygiène

15. Même si le taux d'accès à l'eau potable dans les pays les moins avancés d'Afrique est passé de 18,4 % en 2018 à 20 % en 2022<sup>22</sup>, il reste bien en deçà du taux mondial de 72,9 %. Au cours de la même période, l'accès aux services sanitaires de base a aussi enregistré une légère amélioration de plus de 3 points de pourcentage, passant toutefois à 34,4 %<sup>23</sup> seulement, soit moins de la moitié du taux mondial de 80,6 %. En outre, ces chiffres cachent une disparité importante entre les zones urbaines et rurales. En effet, seulement 24,1 % des personnes résidant dans les zones rurales avaient accès aux services sanitaires de base, contre 46 % de citadins (voir figure 8).

<sup>22</sup> Banque mondiale, « People using safely managed drinking water services (% of population) (Personnes utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité) (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.H2O.SMDW.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

<sup>23</sup> Banque mondiale, « People using at least basic sanitation services, urban (% of urban population) (personnes utilisant au moins les services sanitaires de base, milieu urbain (% de la population urbaine) », 2017 Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.BASS.UR.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 8  
**Accès à des services d'eau potable gérée de façon sûre et à des services sanitaires de base dans les pays les moins avancés d'Afrique, 2018 – 2022**  
 (En pourcentage de la population)



Source : Banque mondiale, « People using safely managed drinking water services (% of population) (Personnes utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité) (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.H2O.SMDW.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

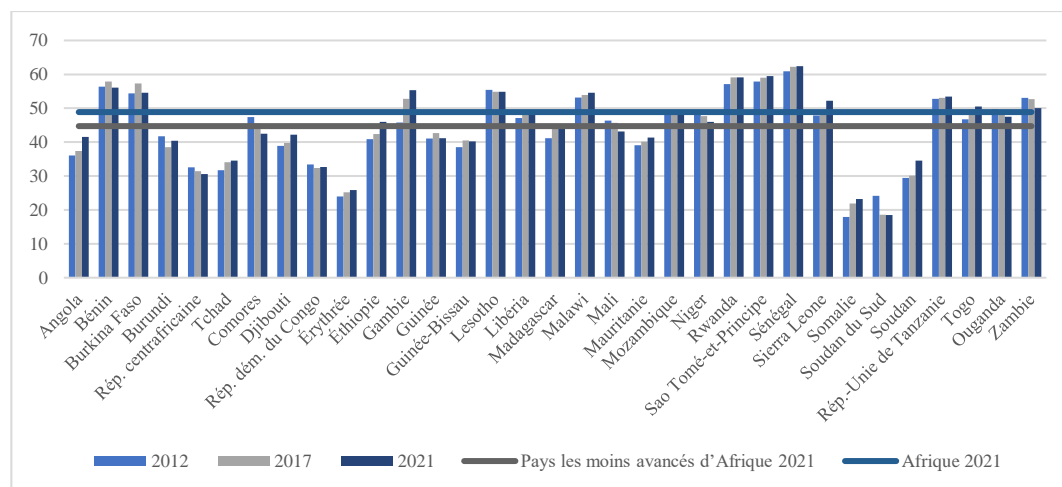
Note : Le nombre de pays sur lesquels des données sont disponibles varie en fonction des deux indicateurs, davantage de données étant disponibles en ce qui concerne l'accès aux sanitaires de base qu'à l'eau potable.

## 7. Une bonne gouvernance et une gouvernance efficace à tous les niveaux

16. La bonne gouvernance est importante à toutes les étapes du développement économique, or de nombreux pays les moins avancés d'Afrique sont en mauvaise position sur l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Le score global de performance de l'Afrique en matière de gouvernance était de 48,9 en 2021, alors que la moyenne des pays africains les moins avancés n'était que de 44,7 (voir figure 9)<sup>24</sup>. Il est préoccupant de constater que de 2012 à 2021, la situation de six pays les moins avancés d'Afrique s'est de plus en plus détériorée en matière de gouvernance. En revanche, celle de l'Angola, de Djibouti, de la Guinée équatoriale, de l'Éthiopie, du Malawi, de la Mauritanie, de la Sierra Leone, du Soudan et de la République-Unie de Tanzanie en la matière s'est améliorée entre 2012 et 2021, notamment après 2017.

<sup>24</sup> Fondation Mo Ibrahim, « Gouvernance globale », Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Disponible à l'adresse : <https://iiag.online/data.html> (page consultée le 4 octobre 2022).

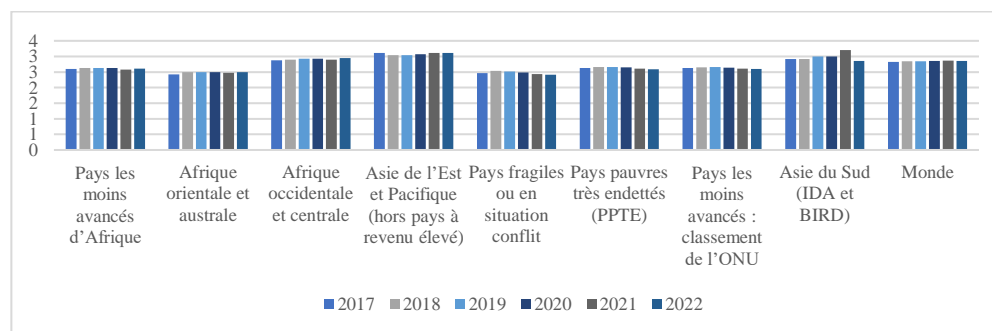
Figure 9  
**Scores de gouvernance globale, par pays, d'après l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, 2017-2021**



Source : Fondation Mo Ibrahim, Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Disponible à l'adresse : <https://iiag.online/data.html> (page consultée le 4 octobre 2022).

17. Il ressort de l'Indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales calculé par la Banque mondiale, que les résultats des pays les moins avancés d'Afrique en matière de transparence, de responsabilité et de lutte contre la corruption dans le secteur public ont enregistré une légère amélioration entre 2017 et 2022, passant de 2,59 à 2,61 (voir figure 10)<sup>25</sup>. Bien que bon nombre de ces pays aient enregistré une amélioration en matière de gouvernance au cours de la dernière décennie<sup>26</sup>, des mesures supplémentaires s'imposent.

Figure 10  
**Classement de la transparence, de la responsabilisation et de la corruption dans le secteur public par l'EPIN, 2017-2022**



Source : Banque mondiale, « Classement de la transparence, de la responsabilisation et de la corruption dans le secteur public par l'EPIN », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IQ.CPA.TRAN.XQ> (page consultée le 4 octobre 2023).

Note : 1 = la plus faible note ; 6 = la note la plus élevée.

<sup>25</sup> Banque mondiale, « Classement de la transparence, de la responsabilisation et de la corruption dans le secteur public par l'EPIN », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IQ.CPA.TRAN.XQ> (page consultée le 4 octobre 2023).

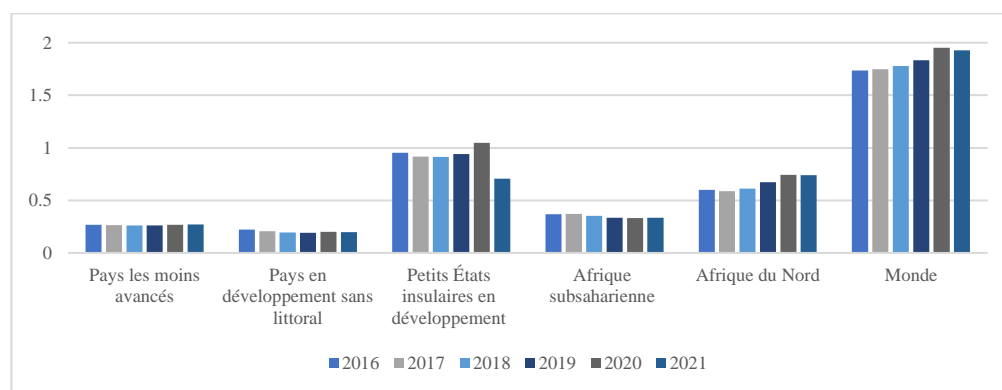
<sup>26</sup> Fondation Mo Ibrahim, Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Disponible à l'adresse : <https://iiag.online/data.html> (page consultée le 4 octobre 2023).

## B. Mettre à contribution la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et réaliser les objectifs de développement durable

18. Au cours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, des lacunes graves et récurrentes ont été observées dans les pays les moins avancés sur des indicateurs importants relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation. Sur la base de l'Indice mondial de l'innovation, seuls 6 des 17 pays les moins avancés d'Afrique ont amélioré leur classement entre 2022 et 2023, alors que 9 ont vu le leur se dégrader en 2023 et que 2 ont maintenu leur rang<sup>27</sup>. Les dépenses de recherche-développement dans les pays les moins avancés ont enregistré une légère augmentation, passant ainsi de 0,268 % du PIB en 2016 à 0,271 % en 2021, tout en restant bien inférieures aux 2 % alloués par les pays européens, en proportion d'un PIB beaucoup plus important<sup>28</sup>. Toutefois, ces chiffres ne tiennent compte d'aucune donnée relative aux pays les moins avancés d'Afrique, à l'exception du Burkina Faso et du Mali. En 2021, les dépenses de recherche-développement de ces deux pays représentaient respectivement 0,25 % et 0,174 % de leur PIB.

Figure 11

### Dépenses de recherche-développement, par groupe de pays, 2016-2021 (En pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Science, technologie et innovation : 9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB », base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) (page consultée le 18 décembre 2023).

Note : Les données disponibles pour les pays les moins avancés d'Afrique sont insuffisantes.

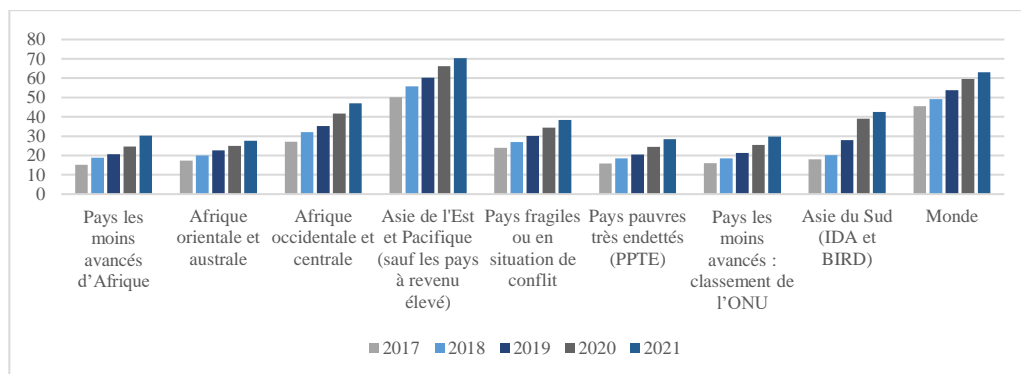
19. Les pays les moins avancés, notamment ceux d'Afrique, souffrent également d'une faible capacité de production et d'un faible niveau de valeur ajoutée. En raison d'un accès limité à Internet, du manque de capacités humaines et institutionnelles et du manque d'infrastructures, les pays les moins avancés ne peuvent, ni tirer parti des technologies modernes, notamment de la révolution des technologies de l'information et de la communication et des technologies financières, ni s'en servir. Entre 2017 et 2021, le taux d'accès à Internet dans les pays les moins avancés d'Afrique est passé d'environ 15 % à près de 30 %, chiffre bien inférieur à la moitié du taux mondial (voir

<sup>27</sup> Soumitra Dutta *et al.*, dir. publ., Indice mondial de l'innovation 2023 : L'innovation dans un climat d'incertitude (Genève, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 2023) ; et Soumitra Dutta *et al.*, dir. publ., Indice mondial de l'innovation 2022 : Quel est l'avenir de la croissance fondée sur l'innovation ? (Genève, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 2022).

<sup>28</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Science, technologie et innovation : 9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB », base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU) (page consultée le 18 décembre 2023).

figure 12)<sup>29</sup>. En dépit de ces progrès, une frange importante de la population de ces pays n'a pas accès à Internet et n'est pas en mesure de participer aux activités politiques, sociales ou culturelles en ligne.

Figure 12  
**Utilisation d'Internet, 2017-2021**  
(En pourcentage de la population)



Banque mondiale, « Utilisateurs d'Internet (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

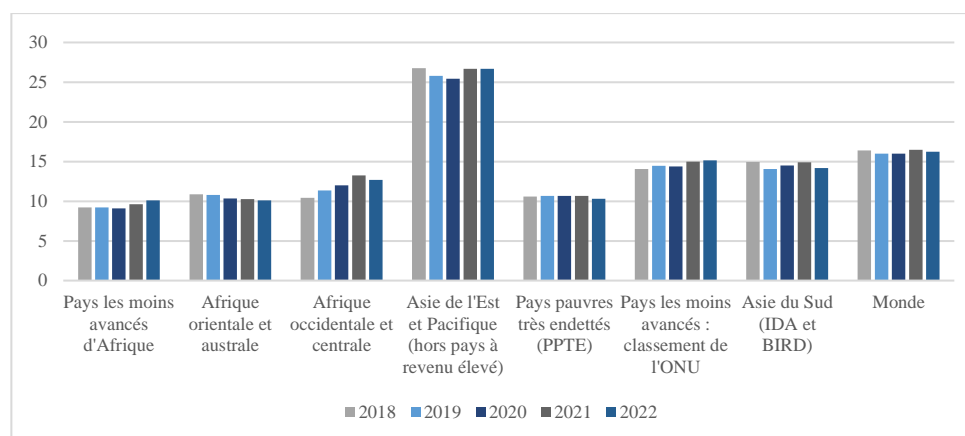
20. Les pays les moins avancés d'Afrique affichent des niveaux de valeur ajoutée et de capacité de production comparativement faibles. Bien que la valeur ajoutée manufacturière moyenne ait augmenté, passant de 9 % du PIB en 2018 à 10 % en 2022, elle reste bien en deçà de la moyenne mondiale de 16 %<sup>30</sup>. Ces pays doivent passer du stade des ressources naturelles à faible valeur ajoutée et des produits à faible technologie à celui des produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée et des produits à plus haute technologie. L'une des principales initiatives prises pour appuyer ce processus est la création de zones économiques spéciales pour la production de précurseurs de batteries et de véhicules électriques. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Claver Gatete, a déclaré que la richesse des ressources minérales dont dispose l'Afrique lui permet de prendre la tête de la chaîne de valeur dynamique des batteries et de la révolution des véhicules électriques, et que l'action de la CEA en République démocratique du Congo, en Zambie et sur l'ensemble du continent aidera les membres de la CEA à saisir cette opportunité<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Banque mondiale, « Utilisateurs d'Internet (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

<sup>30</sup> Banque mondiale, « Fabrication, valeur ajoutée (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.MANF.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

<sup>31</sup> Commission économique pour l'Afrique, « Africa's Battery and Electric Vehicles Ambitions gain momentum at COP28 », 3 décembre 2023.

Figure 13  
**Secteur manufacturier, valeur ajoutée, 2018–2022**  
 (En pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Banque mondiale, « Fabrication, valeur ajoutée (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.M.ANF.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

### C. Favoriser la transformation structurelle en tant que moteur de la prospérité

21. Il est essentiel de doter les pays les moins avancés d'une main d'œuvre ayant les compétences nécessaires pour innover et créer de la valeur ajoutée, d'améliorer la productivité agricole et d'investir dans les infrastructures énergétiques et de transport pour assurer la transformation structurelle de leurs économies. Toutefois, à ce jour, les pays les moins avancés restent des exportateurs nets de matières premières, même s'il s'agit d'exportations de faible valeur dont les prix sont très volatils. Le Programme d'action de Doha constitue un cadre dans lequel les pays les moins avancés peuvent mobiliser le soutien dont ils ont besoin pour transformer leur économie.

#### 1. Renforcement de la capacité de production

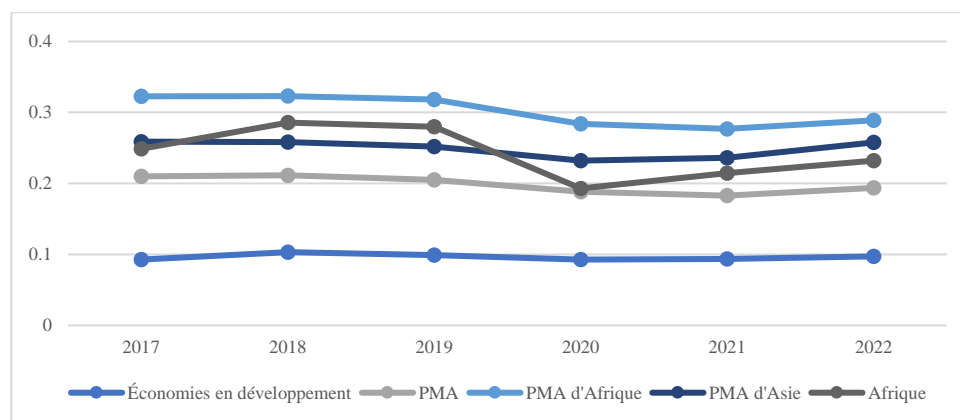
22. Les pays africains les moins avancés ont des niveaux de concentration des produits relativement élevés, malgré une baisse de leur indice de concentration des produits d'exportation de 0,32 en 2017 à 0,29 en 2022 (voir figure 14)<sup>32</sup>. Néanmoins, leur niveau de concentration reste inférieur à celui d'autres pays en développement. Pour que les pays africains atteignent la parité avec les autres pays en développement le long de la chaîne de valeur, comme le

<sup>32</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Merchandise : Product concentration and diversification indices of exports and imports, annual », UNCTADstat. Disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.ConcentDiversIndices> (page consultée le 4 octobre 2023).

prévoit le Programme d'action de Doha, ils devront investir dans la transformation des matières premières, y compris les minerais dits « verts ».

Figure 14

#### Indice de concentration des produits d'exportation, 2017–2022

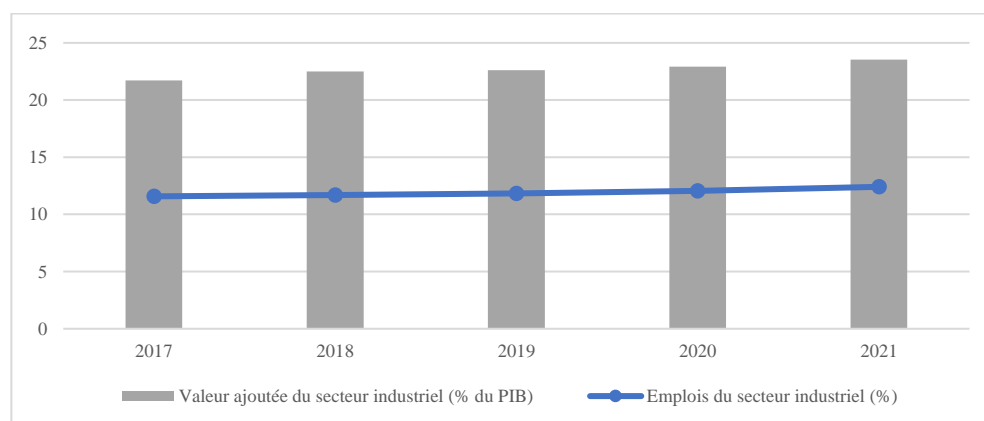


Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Merchandise : Product concentration and diversification indices of exports and imports, annual », UNCTADstat. Disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.ConcentDiversIndices> (page consultée le 4 octobre 2023).

23. En 2017, l'emploi dans le secteur industriel représentait en moyenne 11,6 % des emplois dans les pays les moins avancés d'Afrique. En 2021, cette moyenne nationale avait légèrement augmenté pour atteindre 12,4 % - ce qui reste bien inférieur à la proportion totale d'emplois dans le secteur industriel dans l'ensemble des pays les moins avancés (12,9 %) et dans le monde (23,1 %) (voir figure 15)<sup>33</sup>. De même, la valeur ajoutée du secteur industriel dans les pays les moins avancés d'Afrique a augmenté de plus de 2 points de pourcentage entre 2017 et 2021, bien qu'elle soit toujours à 4 points de pourcentage en dessous de la moyenne mondiale.

Figure 15

#### Secteur industriel dans les pays les moins avancés d'Afrique



Source : Banque mondiale, « Emplois dans l'industrie (% du total des emplois) ». Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.IND.EMPL.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023) ; Banque mondiale, « Industrie, valeur ajoutée (% du PIB) ». Base de données sur les

<sup>33</sup> Banque mondiale, « Emplois dans l'industrie (% du total des emplois) (Estimation modélisée du BIT) ». Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.IND.EMPL.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

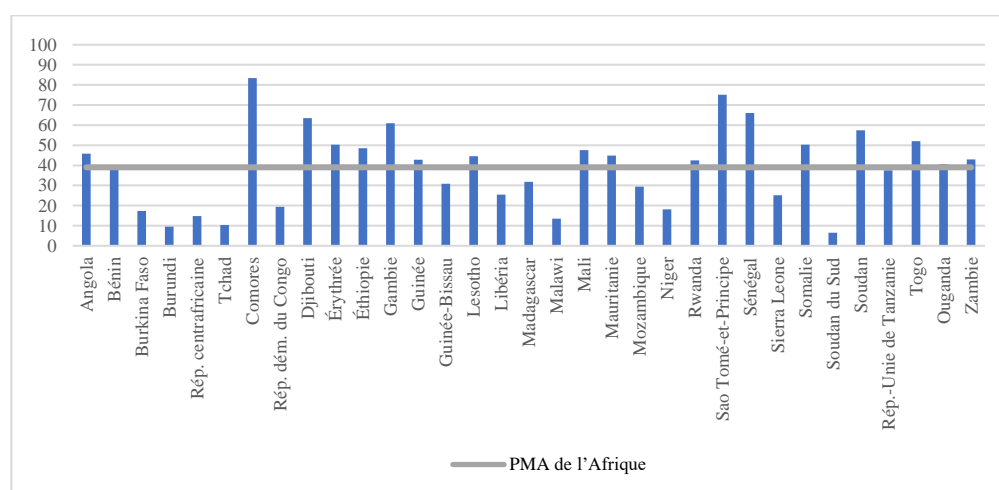
indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

*Note* : Les valeurs indiquées sont les moyennes des valeurs de chaque pays.

## 2. Accès limité à une énergie fiable, durable et moderne à un coût abordable

24. Les pays les moins avancés se heurtent à des difficultés sur le plan de l'énergie à trois niveaux : la production, le transport et l'utilisation. Bien que l'accès moyen à l'électricité dans les pays les moins avancés d'Afrique ait augmenté, passant de 35 % de la population en 2017 à 42 % en 2021, dans la plupart de ces pays, plus de la moitié de la population n'y a toujours pas accès, et les pays sont encore bien loin d'atteindre l'objectif de doubler l'accès à l'électricité. En outre, les disparités entre zones urbaines et rurales sont considérables, avec des taux d'accès d'environ 24 % dans les zones rurales et 72 % dans les zones urbaines en 2021. L'accès à l'électricité varie également de manière considérable d'un pays à l'autre. Entre 2017 et 2021, la proportion de la population ayant accès à l'électricité chaque année était, en moyenne, supérieure à 80 % aux Comores, mais inférieure à 10 % au Burundi et au Soudan du Sud<sup>34</sup>.

Figure 16  
Accès à l'électricité, 2017–2021  
(En pourcentage de la population)



*Source* : Banque mondiale, « Accès à l'électricité (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

25. Les énergies renouvelables représentent une part importante du bouquet énergétique des pays les moins avancés d'Afrique (voir figure 17). En moyenne, entre 2016 et 2020, 69 % de la consommation finale annuelle d'énergie dans ces pays provenait de sources renouvelables. La consommation annuelle moyenne d'énergies renouvelables était supérieure à 90 % en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Libéria, en Somalie et en Ouganda, mais inférieure à 30 % à Djibouti et en Mauritanie<sup>35</sup>. Dans les pays les moins avancés, il est essentiel de garantir un accès propre et universel à l'énergie pour favoriser une expansion économique rapide, faciliter la

<sup>34</sup> Banque mondiale, « Accès à l'électricité (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

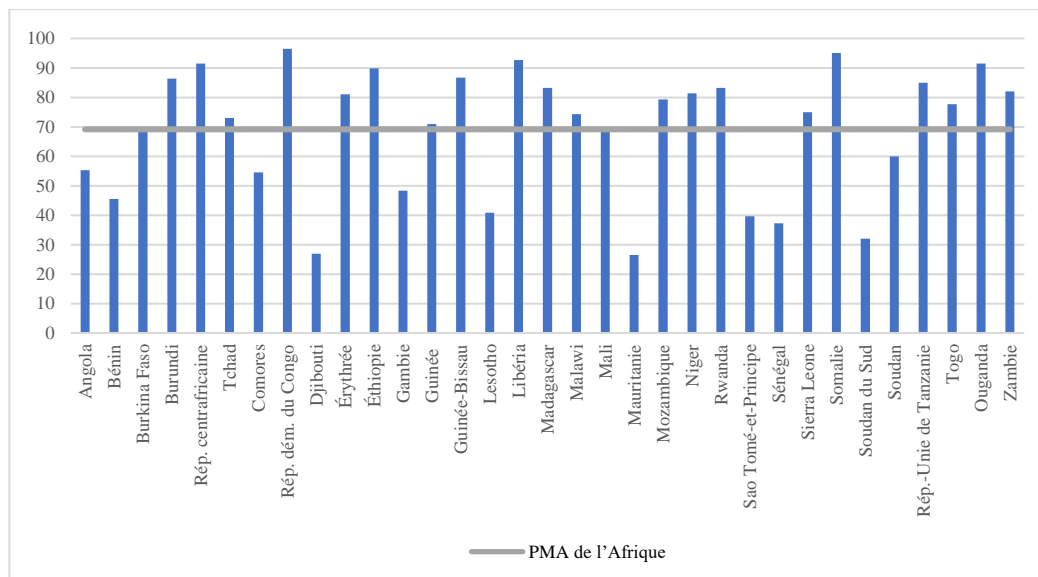
<sup>35</sup> Banque mondiale, « Consommation d'énergies renouvelables (% de la consommation totale d'énergie) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.FEC.RNEW.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).



transformation structurelle, renforcer les capacités de production et favoriser la croissance des exportations.

Figure 17

**Consommation moyenne d'énergies renouvelables, 2016–2020**  
(En pourcentage de la consommation totale d'énergie)



Source : Banque mondiale, « Consommation d'énergies renouvelables (% de la consommation totale d'énergie) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.FEC.RNEW.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

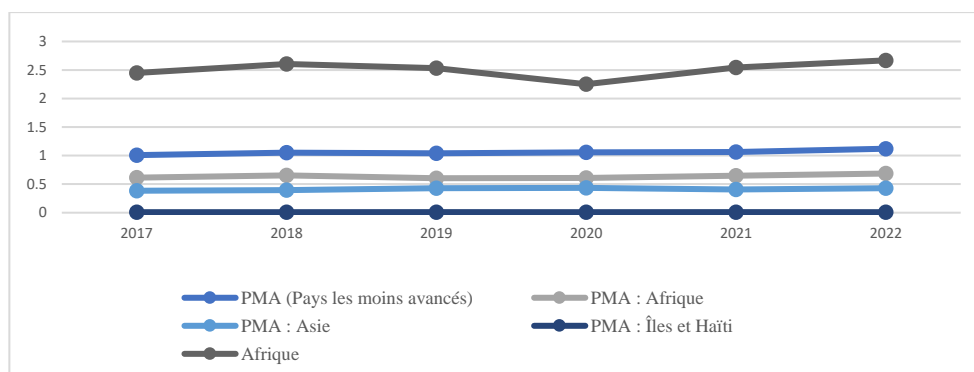
#### D. Renforcer le commerce international dans les pays les moins avancés et l'intégration régionale

26. Les pays les moins avancés se heurtent à des obstacles considérables qui entravent leur capacité de s'intégrer avec succès dans les réseaux commerciaux mondiaux et de tirer parti du commerce international et des chaînes de valeur mondiales. Au vu de leur trajectoire actuelle, ces pays ne devraient pas atteindre la cible 17.11 des objectifs de développement durable, selon laquelle ils devraient représenter collectivement 2 % du commerce mondial d'ici à 2030<sup>36</sup>. Les exportations de ces pays représentent environ 1 % du total des exportations mondiales, comme le montre la figure 18, contre plus de 40 % pour les autres pays en développement<sup>37</sup>. L'objectif consistant à doubler la part des pays africains les moins avancés dans les exportations mondiales n'a pas non plus été atteint, avec une augmentation négligeable de seulement 0,071 point de pourcentage entre 2017 et 2022.

<sup>36</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Economic transformation and progress towards the SDGs through trade ».

<sup>37</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Merchandise : Total trade and share, annual », UNCTADstat (page consultée le 19 octobre 2023).

Figure 18  
**Exportations de marchandises des pays les moins avancés et des pays africains, 2017-2022**  
 (En pourcentage du total des exportations mondiales)

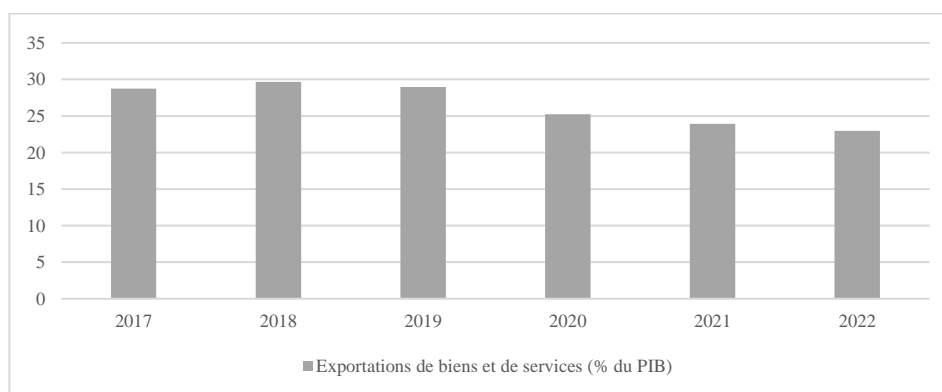


Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Merchandise : Total trade and share, annual », UNCTADstat (page consultée le 19 octobre 2023).

Note : La désignation « Pays les moins avancés : Îles et Haïti » est utilisée dans les statistiques de la CNUCED (UNCTADstat) pour désigner les Comores, Haïti, les Îles Salomon, Kiribati, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et Tuvalu.

27. Comme illustré à la figure 19, au cours de la période 2017-2022, les exportations moyennes de biens et de services en pourcentage du PIB des pays les moins avancés d'Afrique ont atteint un pic en 2018, à 29,7 %, puis ont diminué chaque année de 2019 à 2022, pour s'établir à 22,9 % en 2022, soit près de 8 points de pourcentage de moins que la moyenne mondiale<sup>38</sup>. Néanmoins, la baisse d'un seul point de pourcentage en 2022 a constitué un ralentissement par rapport aux deux années précédentes.

Figure 19  
**Exportations de biens et de services dans les pays les moins avancés d'Afrique**  
 (En pourcentage moyen du produit intérieur brut par pays)



Source : Banque mondiale, « Exportations de biens et de services (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

<sup>38</sup> Banque mondiale, « Exportations de biens et de services (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

## **E. Gérer les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la reprise après la pandémie de COVID-19 et la résilience face aux chocs futurs pour un développement durable fondé sur la connaissance des risques**

28. Les pays les moins avancés sont ceux qui ont contribué le moins fortement aux changements climatiques. Ils représentent environ 3 à 4 % des émissions actuelles de gaz à effet de serre et moins de 0,5 % des émissions historiques. En dépit de leurs faibles émissions, ce sont eux qui ont subi les conséquences les plus graves des changements climatiques. Les personnes vivant dans les pays les moins avancés ont près de 15 fois plus de risques de mourir de causes liées au climat que les personnes vivant dans les pays développés<sup>39</sup>. Les changements climatiques ont eu une incidence non négligeable sur la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les migrations et, par conséquent, ils constituent un défi de taille à relever pour réussir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et la réalisation des objectifs de développement durable.

29. En 2019, une analyse complète de plus de 120 pays participant au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a fait ressortir que les pays les moins avancés subissaient une part importante des conséquences néfastes des changements climatiques, 48 % des perturbations des moyens de subsistance, 40 % des décès, 17 % des pertes économiques et 14 % des dommages aux infrastructures se produisant dans ces pays<sup>40</sup>. Ces chiffres sont démesurés si l'on considère que le PIB combiné de ces pays ne représente que 1 % du PIB mondial et que, tous réunis, ils ne représentent que 18 % de la population mondiale.

30. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et accentué la grande vulnérabilité des pays les moins avancés et la possibilité qu'une crise en entraîne une autre. L'appréhension grandit quant à l'impact négatif potentiel qu'un déclin économique prolongé, consécutif à la pandémie, pourrait avoir sur la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai. En outre, le ralentissement économique résultant de la pandémie constitue un défi important pour les pays, en particulier ceux classés parmi les moins avancés, alors qu'ils s'efforcent de lutter efficacement contre les conséquences néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Le renforcement de la résilience aux chocs extérieurs devrait être la priorité de la communauté mondiale. Il est essentiel d'aider les pays les moins avancés à renforcer leur capacité à résister aux chocs à venir<sup>41</sup>.

## **F. Mobiliser la solidarité internationale, des partenariats mondiaux redynamisés et des outils novateurs pour un reclassement durable**

31. Les pays les moins avancés dépendent dans une large mesure de l'utilisation de fonds publics pour financer leurs besoins en matière de développement durable et pour sortir en douceur de la catégorie des pays les moins avancés. Les ressources intérieures, extérieures, publiques et privées dont ils disposent se sont révélées insuffisantes pour financer leurs besoins en matière de développement. Ces pays continuent de dépendre lourdement de ressources extérieures, notamment des capitaux privés, tels que les envois de fonds et les investissements de portefeuille, les prêts à des conditions préférentielles, les investissements étrangers directs (IED) et l'aide publique au

<sup>39</sup> A/CONF.219/2023/3.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> A/CONF.219/2023/3.

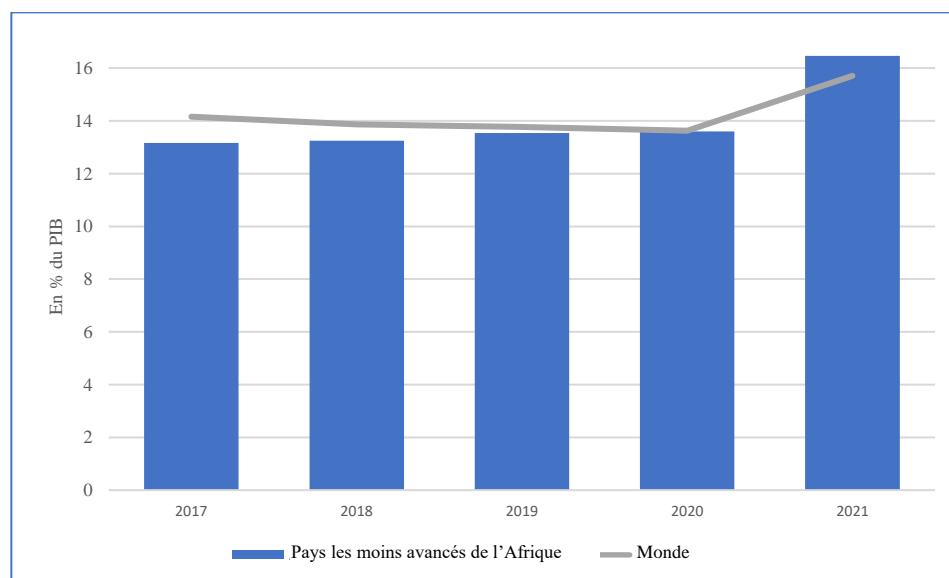
développement. L'une des principales préoccupations de ces pays est que leur reclassement conduirait au retrait de l'aide internationale spécifiquement destinée aux pays les moins avancés, y compris l'accès à certains instruments financiers préférentiels, ou à certaines modalités de ces instruments, et l'accès préférentiel aux marchés pour les exportations.

32. Les faibles ratios impôt/PIB des pays les moins avancés s'expliquent en partie par leurs structures économiques, leurs taux élevés de pauvreté, l'inefficacité de leur administration fiscale et la nature de leurs systèmes fiscaux. En Afrique, les ratios impôt/PIB restent inférieurs à 10 % dans plusieurs pays les moins avancés, bien que le ratio moyen de ces pays ait augmenté, passant de 13,2 % en 2017 à 16,5 % en 2021, comme illustré à la figure 20<sup>42</sup>. En Afrique, cinq pays les moins avancés - le Burkina Faso, le Lesotho, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie - ont continuellement atteint des ratios impôt/PIB d'au moins 15 % entre 2018 et 2021, ce qui signifie qu'ils sont mieux à même de devenir autosuffisants que les pays présentant des ratios très faibles, comme la Somalie, dont le ratio était inférieur à 0,001 % entre 2017 et 2020.

Figure 20

### Recettes fiscales moyennes, 2017–2021

(En pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Banque mondiale, « Revenus fiscaux (% du PIB) », indicateurs du développement dans le monde. Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/GC.TAX.TOTL.GD.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

## 1. Aide publique au développement

33. Les sources de financement novatrices, telles que le financement mixte, ont été peu nombreuses dans les pays les moins avancés, tandis que l'aide publique au développement a continué de jouer un rôle crucial dans le financement des investissements en faveur du développement durable. Les recettes totales provenant des bailleurs de fonds publics en faveur des pays les moins avancés d'Afrique ont augmenté de 21,2 % en 2020, mais se sont contractées de 5,3 % en 2021 (voir figure 21) pour atteindre 42 milliards de dollars, soit 64,4 % de ces recettes pour l'ensemble des pays les moins avancés,

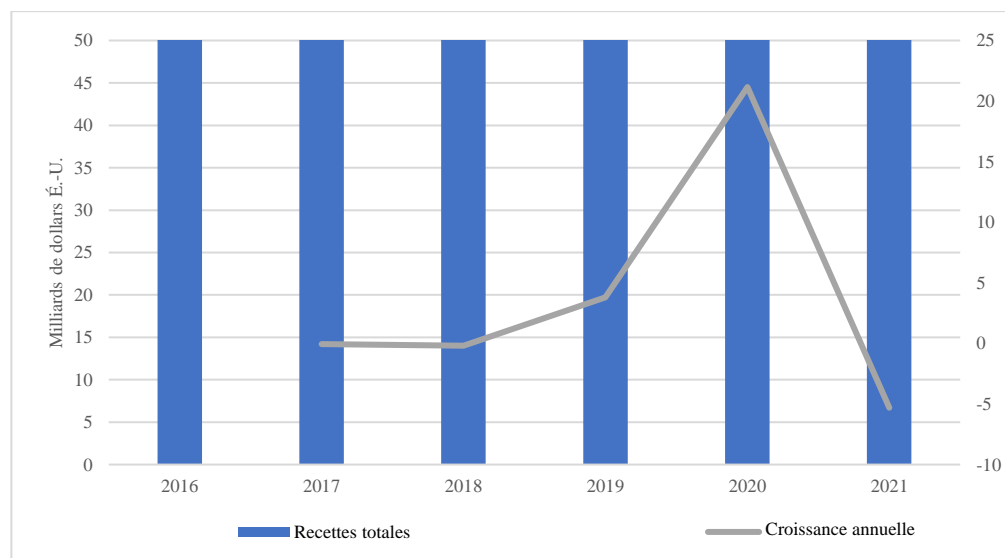
<sup>42</sup> Banque mondiale, « Revenus fiscaux (% du PIB) », indicateurs du développement dans le monde. Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/GC.TAX.TOTL.GD.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

y compris ceux situés en dehors de l'Afrique, et 44,2 % de ces recettes pour l'ensemble des pays d'Afrique<sup>43</sup>.

Figure 21

**Total des recettes provenant des bailleurs de fonds publics et croissance annuelle dans les pays les moins avancés d'Afrique, 2016–2021**

(En milliards de dollars des États-Unis, axe de gauche ; en pourcentage du produit intérieur brut, axe de droite)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, « Recettes totales par pays et par région (ADP+AASP+Privés) », base de données de l'OCDE. Disponible à l'adresse suivante : [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=REF\\_TOTALRECPTS&lang=fr](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=REF_TOTALRECPTS&lang=fr) (page consultée le 19 octobre 2023).

Note : Le total des recettes est la somme de l'aide publique au développement, des autres apports du secteur public et des apports de capitaux privés.

## 2. Investissement étranger direct

34. Les investissements étrangers directs (IED) sont susceptibles de réduire de manière importante les déficits de financement et de faciliter le transfert de connaissances. Il est donc impératif que les pays les moins avancés d'Afrique obtiennent davantage d'IED pour financer leurs politiques de diversification. Les flux nets moyens d'IED de ces pays sont passés de 3,0 % du PIB en 2018 à 3,9 % en 2021 avant de redescendre légèrement à 3,8 % en 2022, comme illustré à la figure 22<sup>44</sup>.

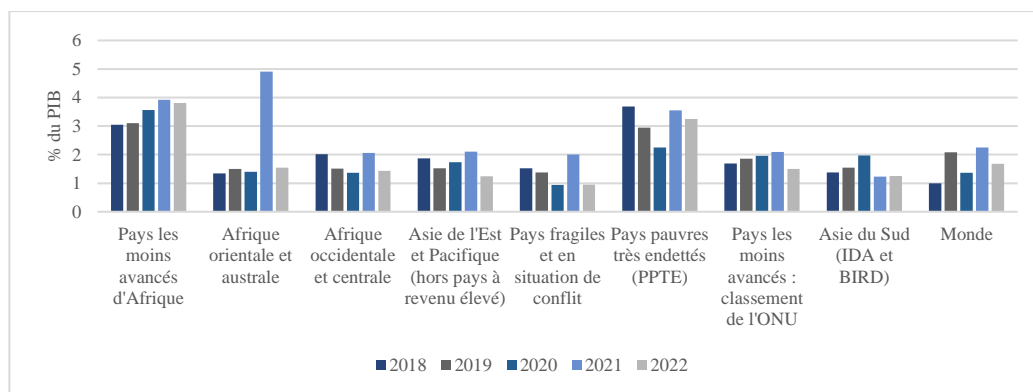
<sup>43</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Recettes totales par pays et par région (ADP+AASP+Privés) », base de données de l'OCDE. Disponible à l'adresse suivante : [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=REF\\_TOTALRECPTS&lang=fr](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=REF_TOTALRECPTS&lang=fr) (page consultée le 19 octobre 2023).

<sup>44</sup> Banque mondiale, « Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.WD.GD.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

Figure 22

**Investissements étrangers directs, entrées nettes, 2018–2022**

(En pourcentage moyen du produit intérieur brut des pays de chaque groupe)



Source : Banque mondiale, « Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.WD.GD.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

### 3. Degré d'endettement tolérable

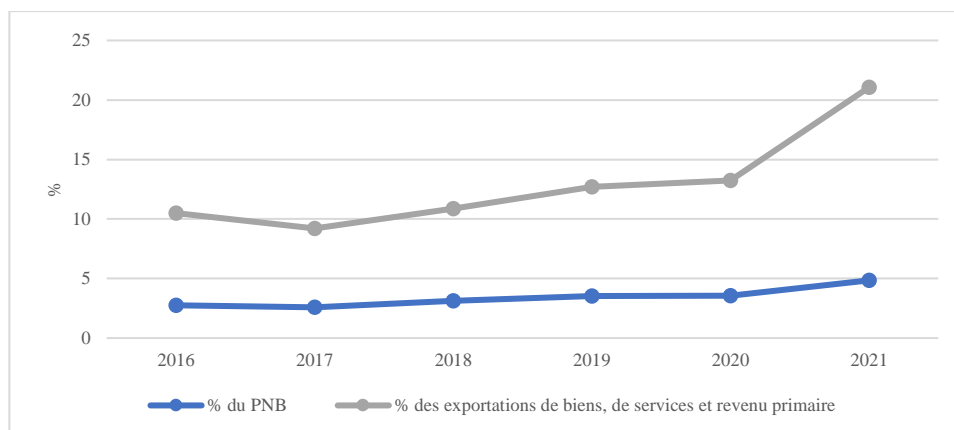
35. Le service moyen de la dette des pays les moins avancés d'Afrique a augmenté de manière considérable, passant de 10,5 % des exportations de biens et de services en 2016 à 21,1 % en 2021 (voir figure 23)<sup>45</sup>. La Guinée-Bissau, le Lesotho et le Rwanda ont tous vu leur ratio de service de la dette multiplié par deux entre 2020 et 2021, et c'est le ratio du Mozambique qui a le plus augmenté de tous les pays les moins avancés d'Afrique, passant de 24,3 % en 2020 à 109,3 % en 2021. En octobre 2023, 6 des pays étaient classés comme étant en situation de surendettement général, 12 présentaient un risque élevé de surendettement et plusieurs autres pays présentaient un risque modéré<sup>46,47</sup>.

<sup>45</sup> Banque mondiale, « Total de dette extérieure (% du RNB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.TDS.DECT.GN.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

<sup>46</sup> Le Malawi, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, le Soudan et la Zambie étaient en situation de surendettement et le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine, la Sierra Leone, le Soudan du Sud, le Tchad et le Togo présentaient un risque élevé de surendettement.

<sup>47</sup> Banque mondiale, « Debt sustainability analysis ». Disponible à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa](http://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa) (page consultée le 4 octobre 2023). Aucune donnée n'est disponible pour l'Angola et l'Érythrée.

Figure 23

**Moyenne du service total de la dette dans les pays les moins avancés d'Afrique**

Source : Banque mondiale, « Total de dette extérieure (% du RNB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.TDS.DECT.GN.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

## IV. Principales difficultés et voie à suivre

### A. Disponibilité des données

36. La majorité des pays les moins avancés ne disposent pas de données actualisées et fiables pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action de Doha et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Le score moyen des capacités statistiques des pays les moins avancés d'Afrique a chuté de 59,0 en 2015 à 56,5 en 2020 ; l'Érythrée et la Somalie affichent des scores inférieurs à 35 %<sup>48</sup>. Ces pays doivent davantage recourir aux sources de données traditionnelles, telles que les enquêtes et les dossiers administratifs, les compléter par de nouvelles sources et redoubler d'efforts pour recueillir, analyser et diffuser des données de qualité, accessibles, actualisées et fiables afin d'améliorer leur suivi, l'élaboration de leurs politiques et la mise en œuvre du Programme d'action de Doha.

### B. Mise en œuvre, suivi et contrôle

37. Pour que les pays africains sortent de leur statut de pays les moins avancés, ils doivent aligner leurs plans nationaux de développement sur le Programme d'action de Doha et contrôler la mise en œuvre de ces plans. En outre, ils doivent veiller à ce que les plans nationaux de développement soient corrélés aux budgets nationaux afin de garantir un financement adéquat et cohérent, conformément aux principes des cadres de financement nationaux intégrés. Ces cadres aident les pays à mettre en œuvre le Programme d'action de Doha en redéfinissant les priorités d'investissement et en alignant les budgets sur les priorités de développement. La boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports mise au point par la CEA a été conçue précisément à cette fin. Cette boîte à outils offre une plateforme

<sup>48</sup> Banque mondiale, « Niveau global de la capacité statistique », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IQ.SCI.OVRL> (page consultée le 30 octobre 2023).

numérique via laquelle les pays peuvent aligner leurs cadres nationaux de planification du développement sur les programmes internationaux, tels que le Programme d'action de Doha, et les budgets nationaux. La boîte à outils peut appuyer la mise en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés dans les pays les moins avancés en dotant les décideurs de tableaux de bord de financement et en les aidant à aligner leurs budgets annuels sur leurs priorités de développement par voie numérique.

38. Les pays les moins avancés auront besoin de l'aide et du soutien des partenaires de développement. Ces derniers apporteront des solutions de financement à des conditions préférentielles et une assistance technique accrue afin de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha. Cette assistance technique ne se limite pas aux formes traditionnelles. Elle peut être apportée par le biais de plateformes numériques ou de communautés de pratique via lesquelles les praticiens et les partenaires de développement peuvent échanger des idées et partager leurs données d'expérience avec les décideurs des pays les moins avancés.

### **C. Voie à suivre**

39. Pour que ces pays sortent plus rapidement de la catégorie des pays les moins avancés, il faudra que leurs dirigeants se mobilisent et qu'ils bénéficient d'un soutien financier et technique accru. L'augmentation du coût du service de la dette diminue les liquidités de ces pays d'Afrique et réduit leur capacité budgétaire à financer leurs besoins de développement de manière appropriée. La mise en œuvre effective du Programme d'action de Doha nécessitera donc des aménagements de la dette des pays les moins avancés, notamment le report du paiement des intérêts, à l'instar de l'Initiative de suspension du service de la dette, et l'annulation pure et simple de la dette de certains pays remplissant les conditions requises en la matière. De plus, il conviendrait d'envisager l'attribution d'une allocation forfaitaire spéciale de droits de tirage spéciaux exclusivement pour les pays les moins avancés, afin de leur fournir un financement à des conditions préférentielles sans les accabler d'une dette supplémentaire. Il convient également d'aider ces pays à élaborer des projets susceptibles d'être financés par les banques afin d'attirer des investissements, y compris des investissements « verts » qui pourraient profiter des abondantes ressources « vertes » que possèdent ces pays.

40. En outre, il est primordial de soutenir la Banque de technologies pour les pays les moins avancés dans ses efforts visant à renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation de ces pays. Ce soutien est essentiel pour faciliter la transformation structurelle et favoriser la croissance de la capacité de production des pays. Il importe que ces pays mettent en œuvre les réformes nécessaires pour leur permettre d'accéder au marché grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine. Les politiques et les entreprises qui renforcent les institutions de gouvernance, en particulier dans la gestion des ressources publiques et la divulgation d'informations sur la dette publique, sont essentielles pour optimiser l'utilisation des ressources existantes. Toutes les parties du système des Nations Unies doivent se mobiliser et collaborer pour assurer la mise en œuvre coordonnée et la cohérence du suivi et du contrôle du Programme d'action de Doha aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

41. Les pays les moins avancés d'Afrique doivent élaborer de nouveaux contrats sociaux entre le gouvernement, la population, la société civile et le secteur privé. Il importe que ces contrats sociaux abordent les questions de l'emploi, du développement durable et de la protection sociale sur la base de l'égalité et de la non-discrimination, en privilégiant les individus et en répondant à leurs besoins.